



## Location salle polyvalente

Par **trappeuse**, le **04/12/2009** à **12:15**

Bonjour,

j'ai loué une salle polyvalente le week end dernier et il se trouve que mes amis ont trouvé bon de jouer des percussions dans la cuisine de la cantine de la commune...résultat quelques rayures dans l'évier et sur deux gamelles. Le problème est que la commune ne veut pas se contenter du chèque de caution de 200 euros et nous menace de porter plainte. Je n'ai signé aucun bail d'entrée ni de sortie mais un monsieur m'a dit que la salle était en bon état le lendemain. Sont ils dans leur droit ou doivent ils se contenter du chèque de caution? Merci de votre réponse.